



Interpellation

Quelle capacité d'action de la Ville après la diminution des EPT ?

Lors de la présentation des comptes 2023 à la presse, Monsieur le Maire a dévoilé partiellement le plan d'économie du Conseil communal pour résorber le découvert de la Ville. Des économies de l'ordre de 1,7 million devraient être réalisées cette année et 1,9 million supplémentaire serait épargné chaque année entre 2025 et 2027.

Parmi les mesures citées par le responsable du Département des finances, une hausse du tarif des émoluments est prévue, mais aussi une réduction de certaines subventions accordées aux associations sportives et culturelles.

En ce qui concerne les ressources humaines, le Conseil communal entend analyser tous les départs pour voir s'il est nécessaire de repourvoir les postes en question. La réduction d'une dizaine d'équivalents plein temps est évoquée.

Il y a 6 ans, alors que les autorités politiques misaient et planifiaient encore Delémont avec 15'000 habitants en 2030, ces dernières avaient largement accepté de renforcer les ressources humaines et ainsi les capacités d'action de la commune notamment :

- En accord avec le Canton, la capacité de la crèche
- De la police
- Des SID pour les énergies renouvelables locales (prêts citoyens et production et distribution de chaleur)
- De UETP afin de gérer au plus près les nombreux projets en cours et de moins recourir aux bureaux externes

Les départs naturels ne sont pas toujours le meilleur moyen d'émonder une structure. Vu l'urgence d'agir, notamment à travers le budget 2025, nous demandons au Conseil communal de préciser ses objectifs sur les réductions de postes envisagées ou décidées et par exemple de les présenter par unité administrative (SID, UETP, police, etc.).

Delémont, le 24 juin 2024

Pour le groupe socialiste,

Noémie Chiffelle Lachat

D. Rottel
MB
Ribeaud
MAEHER
K. Aguer
Grossard
R. A. B.
J. B. H.